

Travaux Personnels Encadrés : La déportation des Arabes

Numéro d'inventaire : 2022.1.3

Auteur(s) : Stéphanie Jacquier

Laura Morini

Cindy Morini

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 1er quart 21e siècle

Date de création : 2013

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Dossier relié

Mesures : hauteur : 29,7 cm ; largeur : 21 cm

Mots-clés : Baccalauréats

Lieu(x) de création : Poindimié

Autres descriptions : Langue : Français

ill.

couv. ill.

Nombre de pages : 22

JACQUIER Stéphanie
MORINI Laura
MORINI Cindy

1^oL

TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES

La déportation des Arabes



Lycée Antoine Kéla Année 2013

1. Les déportations

1.1 Les causes des déportations

Tout d'abord, les événements commencent avec la révolte de Mokrani qui entre en rébellion contre la France le 14 mars 1871 en Algérie. Auparavant, l'Algérie était sous une domination ottomane de 1830 à 1870, mais par la suite, la France a pris possession de ce pays et deviendra une colonie française de 1870 à 1962. Ensuite, les Algériens obtiendront leur indépendance. Mais avant cette insurrection locale de Souk-Ahras, tout cela débute avec une accumulation d'événements dus à des actes d'indiscipline contre les spahis. C'est ici que l'on voit pour la première fois, les Arabes et les Kabyles s'allier pour combattre la France.



(représentation des Spahis en France)

Certaines opinions disent que cette révolte est également due au changement de système qui s'est fait dans l'administration du pays mais particulièrement lors de la substitution de régime civil au régime militaire.

Ce changement a fait que les indigènes algériens se sont insurgés contre l'autorité et non contre la France. La conséquence de la révolte des indigènes est que cela a soulevé des agissements des officiers des bureaux arabes qui seront suivis de fautes involontaires de ces derniers. Ainsi plusieurs enquêtes ont été effectuées par l'administration pour essayer d'évaluer les connivences militaires qui ont suscité la révolte.



(Mokrani Bachaga)

C'est après ces faits que Mokrani a fait un acte de rébellion contre le décret Crémieux du ministre du 24 octobre 1870, car le ministre n'a donné la nationalité française qu'aux Juifs tout en refusant celle des autres Algériens. Ainsi Mokrani, ancien commandeur de la Légion d'honneur, considère ce décret comme une honte et entre en conflit le 14 mars 1871 en Algérie avec les Algériens n'ayant pas reçu la nationalité française. Après ce mouvement, Mokrani se fait exécuter en mai 1871.

Après cette tragédie, un grand procès a lieu pour les accusés, environ six cent personnes. C'est un nombre beaucoup trop élevé pour seulement un jury de douze personnes alors la justice a réparti l'affaire en trois sessions. Lors du procès, le jury a présenté ces faits comme une succession de crimes de droit commun puis a divisé cette Insurrection comme des affaires d'assassinats, d'incendies ou de pillages.

Les Arabes condamnés sont alors envoyés en Nouvelle-Calédonie qui est un lieu de déportation pour qu'ils puissent effectuer leur peine. Avant cette décision, plusieurs lieux sont pressentis comme la Guyane, ainsi que les îles Marquises (Nouka-Hiva). Mais comme nous livre Paul Griscelli (qui est à l'origine de la transportation en Nouvelle-Calédonie) ces destinations sont beaucoup trop éloignées des voies de navigation. Aussi aucun de ces lieux d'expédition n'a été aménagé pour accueillir les condamnés. C'est ainsi que la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme un lieu de déportation pénal. Ainsi, les convois de bateaux des prisonniers défilent.

Après ce grand mouvement de révolte de la part des Arabes, les peines ont été attribuées aux déportés ainsi qu'aux transportés.

